




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-670**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198298-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021


**OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION POUR L'AVENIR  
DU VEHICULE ELCTRO-MOBILE (AVEM)**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

-----

Nomenclature : 7.10  
Divers

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION POUR L'AVENIR DU VEHICULE ELCTRO-MOBILE (AVEM) - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Créée en 1998, l'association AVEM a pour vocation de promouvoir toutes les actions qui concourent au développement et à l'utilisation du véhicule électrique avec une implication plus active dans la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur où son siège est basé.

Il est important que la commune d'Aix-en-Provence, dans le cadre du développement de sa politique de mobilité globale à l'échelle du territoire, adhère à cette structure et bénéficie des informations et retours techniques d'autres collectivités.

La loi sur l'air encourage le développement des véhicules propres pour lutter contre la pollution atmosphérique et préserver la santé des citoyens. Dans cette perspective, un cycle de rencontres sur les véhicules propres a été organisé dans les Alpes Maritimes en 1997 par EDF GDF, l'ADEME et l'Association nationale "Espaces pour demain". Devant l'intérêt suscité par cette initiative et pour aller plus loin dans cette voie, EDF, Espaces pour demain et le Centre International d'Evaluation du Véhicule Electrique (CIEVE) se sont rapproché en 1998 pour fonder l'Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM).

L'association AVEM, depuis longtemps indépendante, organise des événements pour ses adhérents nationaux et européens. Aujourd'hui elle regroupe de nombreux acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique et délivre de nombreuses informations techniques et commerciales sur les véhicules électriques ou hybrides.

L'AVEM se définit comme une communauté d'acteurs de l'électro-mobilité. Ses missions sont de promouvoir, informer, partager, former et éduquer sur les expériences de l'électro-mobilité. Pour cela, elle a pour vision de soutenir l'accélération de la transition énergétique en étant un acteur majeur du développement de l'électro-mobilité.

Ses actions sont : des actualités quotidiennes ; un site internet référent ; de la veille réglementaire et législative ; des études ; un événement Phare : les Journées AVEM ; des réunions d'informations à destination de divers publics.

Pour l'année 2021, l'adhésion est fixée 800 €.

C'est pourquoi, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'association AVEM;
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 800 euros ;
- **DIRE QUE** ce montant sera imputé sur la ligne budgétaire XXXX qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à signer tous documents liés à cette adhésion.

DL.2021-670 - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION  
POUR L'AVENIR DU VEHICULE ELCTRO-MOBILE (AVEM) -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 6
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

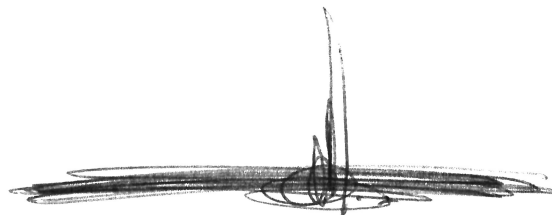
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»